

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

AUTORITE  
ORGANISATRICE  
DE LA MOBILITE DU  
GENEVOIS  
FRANCAIS

N° CS2019-47

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –  
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert  
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice  
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique  
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –  
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –  
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –  
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –  
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel  
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme  
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.  
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX  
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –  
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –  
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme  
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel  
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

**MERMIN – M. Serge SAVOINI****M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis****FAVRE**

## AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE DU GENEVOIS FRANCAIS

### ***Le territoire a beaucoup progressé sur la question des mobilités à l'occasion du mandat 2014-2020***

Dès 2014, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le périmètre du Genevois français constituait l'un des enjeux prioritaires de la mandature. Afin de mieux appréhender les enjeux de mobilités, de se fixer des objectifs communs et de se doter d'une capacité d'action collective, les élus ont souhaité engager, en 2016, un Schéma Métropolitain des Mobilités comme un premier pas vers la constitution à un horizon lointain d'une AOM unique.

Cette impulsion a porté ses fruits puisque le territoire a fortement accru son investissement sur la question des mobilités.

Le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français, adopté en 2017, fixe d'ambitieux objectifs partagés et montre comment activer l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour faire face à l'accroissement attendu du trafic routier lié à la croissance démographique : développement de l'offre de transports publics ; développement des modes actifs (vélo, marche) ; développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, services numériques) ; démobilité (télétravail et réseau de Tiers-lieux, etc). Il a débouché, en 2018, par la délégation au Pôle métropolitain de la compétence sur les mobilités nouvelles qui l'a conduit à mener des actions ambitieuses en matière de développement des mobilités partagées (autopartage, covoiturage), de plans de mobilités des employeurs, d'intermodalité (étude opérationnelle sur l'exploitation des P+R).

Les EPCI se sont également fortement renforcés sur la question. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Thonon Agglo sont désormais compétents sur l'entièreté de leur périmètre, la CC du Genevois, le SM4CC et Annemasse Agglo ont accru leur offre de mobilité et la ville de Bellegarde a étendu sa compétence au périmètre de la commune nouvelle Valserhône.

Les mobilités sur le territoire entrent également dans une nouvelle ère avec la mise en service de la Voie Verte du Grand Genève, du Léman Express, du tramway Genève-Annemasse et les mises en service à venir des autres tramways et BHNS transfrontaliers.

### ***Pour autant les enjeux auxquels font face les collectivités sont toujours plus prégnants.***

Le territoire est marqué par une saturation du système de transports et déplacements qui se traduit au quotidien par une congestion majeure et croissante, avec chaque jour, plus de 15 voitures supplémentaires en circulation. Cette situation entrave le bon fonctionnement du territoire et menace à terme sa capacité à engager sa transformation écologique, à maîtriser son développement et garantir, la qualité du cadre de vie.

Le territoire fait face à une croissance démographique extrêmement dynamique qui est susceptible d'accroître considérablement ces tensions. A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires sont attendus dont 200 000 en voiture, ce qui est susceptible de faire progresser encore la congestion que connaît le territoire.

L'impératif écologique s'impose et amène le territoire à démultiplier ses efforts dans la lignée de l'engagement transfrontalier PACTAIR pour la qualité de l'air. Ce plan doit permettre d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés par le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, à savoir une diminution de 18 % des particules fines (PM10) et de 50 % des oxydes d'azote (NOx) sur la période 2005-2030. La traduction de cet engagement dans les faits suppose un véritable bouleversement du système de transports et déplacement.

### ***Par conséquent, les élus souhaitent se fixer une nouvelle ambition et passer un cap.***

Ainsi, les élus font le constat que :

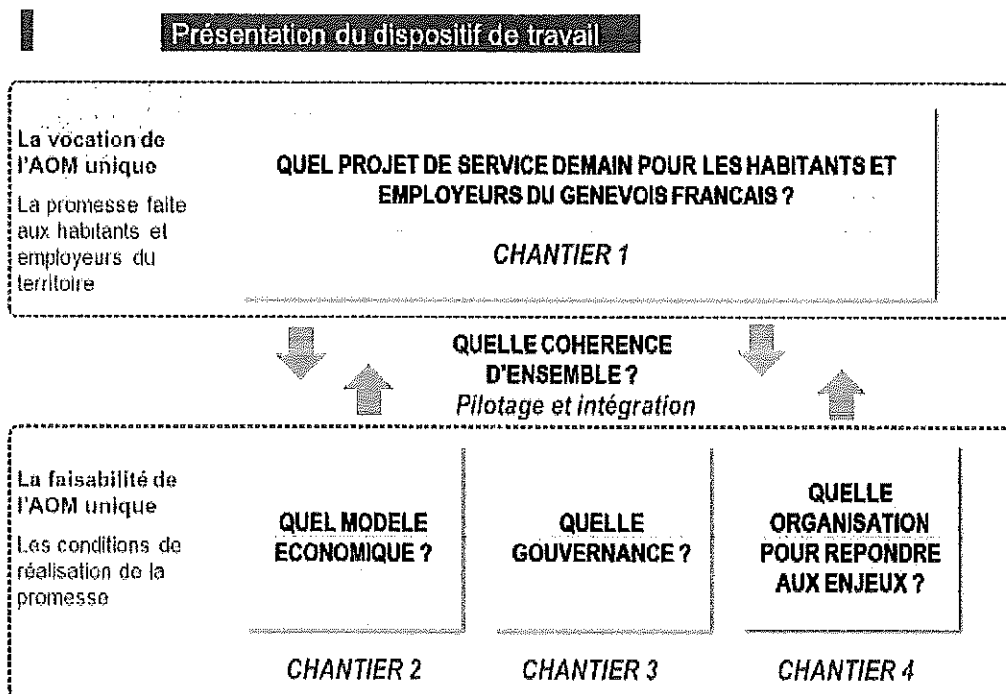
- la coopération nécessite un fort engagement et un travail constant d'impulsion et de coordination;
- les défis que rencontre le territoire appellent à agir plus vite et plus fort au service des habitants et des entreprises.

Aussi, les élus souhaitent étudier une bascule plus ambitieuse pour la constitution d'une Autorité Organisatrice unique de la Mobilité sur le territoire du Genevois français au cours du prochain mandat.

La constitution d'une AOM unique est un sujet complexe, mais fondamental. Il représente un moment fort pour le territoire. Par conséquent, il est nécessaire d'engager une démarche permettant :

- d'instruire l'ensemble des dimensions de l'AOM unique pour permettre aux élus de faire un choix éclairé et de s'engager en connaissance de cause ;
- de mobiliser les membres du Pôle métropolitain pour alimenter la démarche et valider les orientations ;
- de cheminer vers l'élaboration d'un pacte mobilité politique et stratégique fondateur pour l'AOM unique ;
- de faire adopter ce pacte par les nouveaux élus à l'automne 2020, point de départ de la préfiguration de l'AOM unique

L'année 2020 doit permettre d'engager un dispositif de travail global permettant de constituer les éléments de ce pacte mobilité sur les 4 chantiers présentés ci-dessous :



Le Comité syndical, après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **CONFIRME** l'intérêt et la plus-value de créer une AOM à l'échelle du Genevois français ;
- **VALIDE** l'opportunité de travailler aux conditions de faisabilité de création de l'AOM unique, en vue d'élaborer une proposition détaillée aux élus à l'automne 2020, sous forme d'un « Pacte mobilité » ;
- **DONNE MANDAT** aux équipes techniques du Pôle métropolitain et **DEMANDE** aux EPCI membres de donner mandat à leurs équipes techniques, pour engager et conduire conjointement les travaux au cours de l'année 2020, avec l'appui de Bureaux d'études, experts en mobilité.

- **PROPOSE** aux Communautés de communes Faucigny-Glières, du Pays Rochois et d'Arve et Salève d'associer à ces travaux le SM4CC, tant d'un point de vue politique que technique ;
- **CONFIRME** l'intérêt d'associer le Canton de Genève, le Canton de Vaud, les différents partenaires institutionnels français ainsi que le GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) Transports publics aux étapes-clés de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

**18 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

**18 DEC. 2019**

Le Président,  
Jean DENAIS

